



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 02_2023_13

L'An deux mil vingt-trois, le 3 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 29/03/2023

DATE D’AFFICHAGE : 29/03/2023

Membres élus en fonction : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 18

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON.

Excusé(es) représenté(es) : , M. Joseph AFONSO procuration à M. Valéry LAURENT, M. Christian TANAÏS procuration à M. Richard PELISSERO, Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à M. Igor TRICKOVSKI

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles;

VU la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article n°10;

CONSIDERANT que le budget primitif de la commune est voté en avril et que des subventions annuelles peuvent être versées pour le fonctionnement des structures dont le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Villejust;

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, il convient de lui attribuer une subvention dans le cadre du budget 2023;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finance en date du 27 mars 2023;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention au titre de l'exercice 2023 d'un montant de 50 000€ pour le CCAS de la Commune.

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2023 de la Commune.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 03/04/2023*

*Le Maire,
Igor TRICHOVSKI*

